

1. Les journalistes

En 2014, la Belgique compte 5349 journalistes professionnels agréés. 2552 d'entre eux sont agréés dans le rôle néerlandophone et 2794 dans le rôle francophone. A noter qu'un nombre important de correspondants étrangers (550) choisissent le rôle francophone, pour des questions de langue.

Les journalistes stagiaires sont au nombre de 531. Du côté francophone, on en recense 149, dont 66 ont été admis en 2014.

En 2014, 91 candidats ont été admis au titre de journaliste professionnel, soit 21 de moins qu'en 2013. Parmi ceux-ci, 52 étaient déjà stagiaires AJP.

L'AJP compte également des membres étudiants (87), correspondants de presse (22) et honoraires (79).

Fin 2014, l'AJP comptait au total 2043 membres, toutes catégories confondues.

Parmi les journalistes professionnels, le taux d'affiliation est de 76%. Le graphique suivant permet de voir l'évolution du taux d'affiliation sur les 5 dernières années.

<http://www.ajp.be/aq2015/journalistes.html>

Le graphique suivant permet de visualiser le taux d'affiliation par tranche d'âge (92 % de membres dans la catégorie des moins de 30 ans, 75 % dans la catégorie des 60-69 ans).

Il permet de conclure que le taux d'affiliation chez les jeunes journalistes est plus élevé qu'en fin de carrière.

<http://www.ajp.be/aq2015/journalistes.html>

2. L'équipe et le conseil de direction –

Personnel de l'AJP : l'équipe de l'AJP est composée de 8 personnes (5,6 ETP). Trombinoscope et présentation ici : <http://www.ajp.be/equipe/>

En 2014, Benoit Audenaerde a remplacé Laurence Dierickx au poste de webmaster. Halima El Haddadi a été engagée dans le cadre des projets « égalité et diversité ».

Le Conseil de direction s'est réuni tous les mois, sauf en période estivale où le Bureau exécutif a pris le relais. La plupart des membres du Conseil sont très assidus.

3. La Maison des Journalistes –

Deuxième année complète à la rue de la Senne. Pour rappel, l'AJP et la VVJ sont propriétaires chacune pour un quart de l'immeuble, et la SAJ pour moitié. La « Maison des journalistes » est aussi le siège des Commissions d'agrégation (qui continuent cependant à tenir leurs réunions au Résidence Palace,

jusqu'à présent). En 2014 l'Association des journalistes européens s'est également domiciliée à la « Maison des journalistes ». Une maison dont plusieurs murs accueillent désormais des photographies encadrées de Germaine Van Parijs, prêtées par la Fondation éponyme.



Plusieurs activités y ont été organisées en 2014 :

- Conférence de presse sur la fiscalité et le droit d'auteur (5/6)
- Débat sur le journalisme de guerre (2/7)
- Table ronde sur la photographie de presse (5/11)
- Plusieurs formations AJPro, notamment dans l'auditorium.

Ensuite, les modalités pour la location de l'auditorium ont été fixées et sont en ligne sur le site de l'AJP (<http://www.maisondesjournalistes.be/auditorium.php>)

4. Nos finances –

Les comptes 2014 et le budget 2015 seront exposés en détail lors de l'assemblée générale.

En voici déjà les grandes lignes :

L'AJP fonctionne avec un budget d'environ 1 million d'€. De ce budget, 120.000 € sont destinés à des organismes tiers (ONP et CDJ) et 220.000 retournent chez les journalistes sous forme de bourses (Fonds) ou de défraiement (Journalistes en classe).

Les recettes et les dépenses de l'AJP proviennent des sources suivantes :

<http://www.ajp.be/ag2015/finances.html>

5. Agir pour toute la profession –

Tout au long de l'année, l'AJP mène des actions qui concernent toute la profession. Nous épinglons ci-après quelques thèmes emblématiques de ces actions, en sachant que les interventions collectives furent beaucoup plus nombreuses.



Déontologie

L'AJP participe activement aux activités du Conseil de déontologie journalistique. En avril 2014, le CDJ a rendu un avis sur plainte déposée par l'AJP en 2013 contre Sudpresse. La plainte de l'AJP visait la titraille de Une, et non les articles écrits par les journalistes en pages intérieures. Le CDJ [conclut à de nombreux manquements](#) à la déontologie comme le non-respect de la vérité, un manque de prudence, une information approximative qui occulte des éléments essentiels, la présentation d'une opinion comme un fait avéré, une mise en scène de l'information qui en complique la compréhension.

Il est exceptionnel que l'AJP saisisse le CDJ. Elle ne le fait que pour les cas qui lui paraissent les plus graves, en conformité avec son rôle d'alerte et de prévention en matière de pratiques professionnelles.

Mémoire

Début juillet, l'AJP a déposé son [mémoire](#) auprès des parlements et gouvernements issus des élections de fin mai. L'AJP y recense une série de pistes d'actions politiques susceptibles d'améliorer le statut des journalistes, l'exercice de la profession et la qualité du journalisme.

Droits d'auteur

Outre le soutien aux correspondants de l'Avenir visés par l'ISI (détail dans le chapitre « aides individuelles et assistance judiciaire), l'AJP et les éditeurs de journaux ont [obtenu une décision anticipée](#) portant sur le protocole négocié en presse quotidienne. L'administration fiscale admet que les journalistes salariés peuvent bénéficier de droits d'auteur, outre leur salaire, dès lors que le montant de droits ne dépasse pas 25% de l'ensemble des montants perçus. Il s'agit [d'une avancée importante](#) dans la sécurisation de l'accord collectif pour la presse quotidienne. Cependant, celui-ci n'est toujours pas en vigueur, en raison de l'incertitude liée à la position de l'ONSS. Jusqu'ici, l'ONSS n'a pas manifesté d'intention de soumettre à cotisations sociales les montants perçus par les journalistes salariés au titre de droits d'auteur. [Mais un arrêt de la Cour de cassation](#) jette le trouble

dans ce dossier : il conclut que les droits voisins versés à des artistes salariés sont soumis à ONSS. Editeurs et journalistes ont pris de nombreux contacts permettant de lever cette incertitude. Un dossier qui sera donc à suivre en 2015.

Fusion AJP – AJPP

Etape importante, en août 2014, dans le long chantier vers la fusion entre l’AJP et l’Association de la presse périodique : un protocole d’accord préparatoire à une convention de fusion est rédigé. Ce document rappelle les principes déjà décidés par les assemblées générales des deux associations. Il précise la structure de la future entité, les modalités d’intégration des membres AJPP, le type de documents (cartes) qui seront émis selon les catégories de membres et les services spécifiques qui seront rendus aux journalistes et de la presse spécialisées et aux collaborateurs.

Quant aux actifs de l’AJPP (notamment un immeuble bruxellois), il est prévu d’en confier la gestion à une Fondation à créer. Celle-ci serait administrée par l’AGJPB et comprendra, au moins pour le premier mandat, des administrateurs issus de l’AJPP. La dissolution de l’AJPP-VJPP interviendra après la création de cette Fondation.

6. Aides individuelles et défense en justice

Le service juridique de l’AJP répond quotidiennement aux questions des journalistes : barème, tarif, piges, cotisations sociales, pension, licenciement, démission, droits d’auteur, droit à l’image, déontologie, responsabilité professionnelle, TVA, impôts,... le spectre est large ! Au-delà de cette première ligne, le service juridique prend aussi en charge les dossiers qui nécessitent une action judiciaire, soit en demandant, soit en défendant.

En 2014, 20 nouveaux dossiers ont été confiés à nos avocats :

10 dossiers concernent la **fiscalité des droits d’auteur** : l’ISI a ciblé une vingtaine de correspondants de l’Avenir, 10 d’entre eux sont défendus par l’AJP. Il s’agit de correspondants que l’Avenir rémunérait entièrement en droits d’auteur. Les dossiers sont introduits en justice.

Les autres dossiers ouverts en 2014 sont relatifs à des faits de harcèlement (2), de licenciement (3), de droit à l’image (1), de droits d’auteur sur des photos (1), de non-paiement des cotisations pour la pension (2), de violences policières (1).

D’autres dossiers plus anciens poursuivent le chemin judiciaire

5 litiges font actuellement l’objet d’une procédure en appel : il s’agit de dossiers en matière de licenciement (1), responsabilité civile (2), faux indépendants (2).

Enfin, plusieurs dossiers ont abouti :

- RTL-TV1 a été condamnée à deux reprises pour abus de CCD successifs ; dans un autre dossier, pour licenciement abusif.

- Sudpresse a été condamnée en appel dans un dossier de « faux-indépendants ». Par contre, deux autres dossiers du même type n'ont pas abouti en première instance (appels en cours).

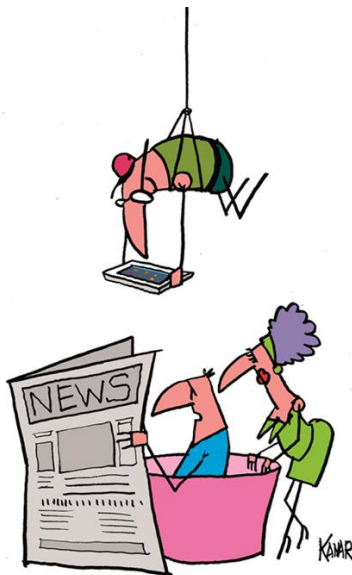
- Un photographe a gagné contre le fisc, qui ne fait pas appel, dans un dossier qualification des revenus (droits d'auteur).

- Plusieurs affaires se sont également résolues à l'amiable : régularisation pension (1), harcèlement moral (1) ; d'autres sont en attente de décisions judiciaires au pénal (recouvrement de créance/faillites frauduleuses).

Dans tous ces dossiers, l'AJP prend en charge les frais liés à la défense du/de la journaliste.

Pour bénéficier de ce service, il faut que le journaliste soit membre, qu'il ait saisi le service juridique de l'AJP et que le conseil de direction ait donné son accord pour l'assistance judiciaire. L'AJP travaille avec plusieurs bureaux d'avocats spécialisés, qui connaissent parfaitement les spécificités liées à la profession.

7. La formation permanente : AJPro



AJPro en 2014, c'est ...

- 36 formateurs
- 52 formations
- 117 médias participants
- 261 personnes différentes enregistrées

- 303 inscriptions enregistrées¹

AJPro s'efforce, depuis sa création, de proposer une offre sans cesse renouvelée. Comme le montre le graphique ci-dessous, cette offre a été largement étoffée depuis la création d'AJPro (avril 2013) jusqu'à ce jour, puisque nous sommes passés de 25 à 90 formations par catalogue.

<http://www.ajp.be/ag2015/ajpro.html>

Le succès d'AJPro se maintient malgré une légère baisse de taux de participation.

<http://www.ajp.be/ag2015/ajpro.html>

Le prix des formations

En 2015, le coût des formations n'a pas connu de forte augmentation puisqu'il variait entre 10 et 400 euros pour les membres AJP et entre 15 et 650 euros pour les non-membres. Pour diminuer le coût des formations les plus chères et pour inciter les journalistes à s'inscrire à plusieurs formations, les [bons de réduction](#), déjà proposés en 2014 et destinés aux journalistes indépendants, salariés et aux étudiants en journalisme ont été maintenus en 2015.

Le public cible

Les formations AJPro s'adressent toujours prioritairement aux journalistes. Mais, en pratique et dans un souci d'ouverture, les formations sont également accessibles aux étudiants et aux personnes qui travaillent dans le secteur de l'information et de la communication.

En 2014, il y avait une majorité de journalistes professionnels parmi les inscrits aux formations AJPro.

<http://www.ajp.be/ag2015/ajpro.html>

Notons également que les participants aux formations AJPro proviennent de médias et d'associations très variés. En 2013, 76 médias/associations étaient recensés dans les formulaires d'inscription. En 2014, ce nombre s'élève à 117. Parmi ceux-ci, on trouve :

- Une grande variété de médias, en termes de canal de diffusion (web, radio, presse écrite et télévisuelle) et en termes de projets éditoriaux (« quality papers », mooks, magazines, blogs, médias communautaires, agences, médias alternatifs, etc.)
- Plusieurs associations et institutions proches des milieux journalistiques, voire constituées de journalistes (comme la Fédération Européenne des Journalistes par exemple). Certaines forment de futurs journalistes (UCL, ISFSC, etc.), d'autres communiquent ou diffusent, à la manière des journalistes, des informations relatives à leurs activités (enseignement.be, Fondation contre le cancer, etc.).

¹ Ce qui indique qu'il y a parfois plusieurs inscriptions pour une seule personne : les participants reviennent.

mur et la peur » qui a été exposé au Botanique (<http://botanique.be/fr/gael-turine-le-mur-et-la-peur-inde-bangladesh-fr>). Ou l'enquête de Frédéric Loore et Roger Job sur le trafic des joueurs de football qui a aussi été publiée dans un livre intitulé « Marque ou crève » (<http://www.avantpropos.eu/livres/marque-ou-cr%C3%A8ve>). Bien d'autres encore tournent dans des festivals ou sur des plateformes web. L'actualité de ces sujets peut être suivie sur la page Facebook du Fonds (<https://www.facebook.com/pages/Fonds-pour-le-journalisme/378968742236828>).

2 journalistes primés - Deux sujets ont été primés en 2014 : Olivier Bailly pour son enquête sur l'intérim à La Poste (Les emplois jetables – Prix Belfius), et Pauline Beugnies pour son reportage sur le village frontalier de Battir, en Palestine (Nikon Press Photo Awards).

9. La plateforme numérique pour les indépendants –

La plateforme numérique est un outil qui offre aux journalistes freelance différents services. Ceux-ci ont notamment pour objectif d'augmenter la visibilité du travail journalistique, de faire participer le public à son financement (via un « crowdfunding ») et de valoriser les productions journalistiques à travers un espace de commercialisation (boutique) du travail journalistique, en ce compris la valorisation d'archives, notamment photographiques.

La plateforme est en construction mais certaines fonctionnalités sont déjà opérationnelles : le répertoire, le calculateur de piges, les news, l'agenda. Les autres fonctionnalités seront développées dans le courant de l'année 2015.

Fonctionnalités opérationnelles

1. Le répertoire

Le répertoire a pour objectif de permettre à un éditeur, à un attaché de presse, à un chargé de communication... de trouver, selon des critères de recherche (compétences, domaines d'activité, langue de travail...), un journaliste indépendant capable de traiter un sujet particulier.

Cet outil répertoriera l'ensemble des journalistes indépendants membres de l'AJP. Chaque journaliste dispose d'une fiche qui le présente et qu'il complète et modifie en ligne.

L'accès au répertoire est libre, public et gratuit

2. Le calculateur de piges

Quel tarif horaire demander pour une pige ? Cette question nous est très fréquemment posée. Cet outil permet de calculer ce que coûterait à un éditeur une heure de travail pour un salarié. Il s'agit d'une référence pour négocier un tarif horaire décent.

Le tarif horaire est calculé en fonction du domaine d'activité (presse quotidienne, presse magazine, télévisions locales, radios et télés privées, audiovisuel public) et de l'expérience à faire valoir (débutant, 10 ans d'expérience, 20 ans d'expérience).

Le calculateur indique le coût brut horaire à charge d'un employeur du secteur. Il convient ensuite d'adapter le tarif en fonction du travail, des cotisations sociales et des impôts.

L'accès au calculateur est gratuit et réservé aux journalistes membres.

3. Les news

Les news permettront de communiquer des infos relatives à la profession. L'accès aux news sera public.

4. L'agenda

L'agenda répertoriera les activités (formations, conférences, évènements...) susceptibles d'intéresser les journalistes indépendants. Les membres de la plateforme pourront proposer des évènements. L'accès à l'agenda sera public.

Fonctionnalités à venir (courant 2015)

1. Plateforme d'échange

Ce forum a pour objectif de permettre aux journalistes d'augmenter leurs compétences et expériences en les mutualisant et de créer un réseau-ressource de journalistes.

La plateforme (ou forum) d'échange permettra aux journalistes membres d'échanger des informations entre eux. À savoir :

- Des compétences
- Des expériences
- Des ressources (Formations, livres, sites de référence, etc.)
- Des tuyaux (ex : avec tel média j'ai facturé autant, etc.) et échanges confidentiels
- Des petites annonces matériel (vente-recherche de matériel par ex camera, etc.)
- Des petites annonces ressources humaines (besoin d'un caméraman pour un tournage, etc.)

L'accès est gratuit et réservé aux journalistes membres.

2. L'espace de financement participatif

Le crowdfunding fait appel à la « communauté » pour financer un projet. Cette fonctionnalité a pour objectif d'offrir aux journalistes de nouvelles opportunités de financement, de leur permettre de valoriser leur travail, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur indépendance (financière et journalistique).

3. La boutique

La boutique a pour objectif de valoriser, vendre et rentabiliser les productions des journalistes membres ainsi que de développer le réseau/le carnet d'adresse des journalistes.

La boutique (ou espace de commercialisation) permettra de mettre en vente les productions (papier, photo, tv, son) des journalistes.

10. Dans les écoles : journalistes en classe

En 2014, environ 70 journalistes se sont rendus 373 fois dans les écoles (30 rencontres de moins qu'en 2013).

Par ailleurs, en partenariat avec l'asbl ACMJ (Action Ciné Médias Jeunes), l'AJP a conçu un manuel pédagogique à destination des journalistes, futurs ou actuels intervenants en classe. Ce manuel propose des activités (analyse et/ou exercice) à réaliser avec des élèves, ainsi que des fiches explicatives abordant des questions généralement posées en classe.

Le manuel sera proposé en ligne, courant 2015.

Sa rédaction fut précédée d'une journée de rencontre, à Paris, avec des responsables du CLEMI.

11. Egalité et diversité –

L'AJP a signé avec la Direction Egalité » des chances de la FWB une convention de 4 ans, lui permettant de réaliser 4 projets relatifs à la diversité dans les médias et dans les effectifs journalistiques. 2 de ces projets sont en cours : l'étude diversité & égalité en presse quotidienne, et la nouvelle édition du GMMP (global média monitoring project).

❖ Les études

En 2014, l'AJP a été mandatée par le ministère de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances (Fédération Wallonie-Bruxelles) afin de réaliser la deuxième édition de l'étude de l'égalité et de la diversité en presse quotidienne belge francophone. La méthodologie reste dans la continuité de la précédente étude portant sur le même sujet, également réalisée par l'AJP en 2011.

Un appel d'offre a également été lancé par le Service Jeunesse de la FWB pour la réalisation d'une étude sur l'image et la représentation des jeunes de 3 à 30 ans en presse quotidienne. L'AJP, ayant remporté cette offre, a réalisé cette étude en parallèle à l'étude diversité. La méthodologie mise en place repose sur les acquis de cette dernière, dans le but de permettre une comparaison entre les deux analyses.

Les résultats de ces deux études seront publiés dans le courant de l'année 2015.

Un guide des bonnes pratiques constitue le second volet du projet « jeunes dans la presse ». Il s'appuie sur un *benchmarking* des pratiques journalistiques, en Belgique et à l'étranger, en matière de représentation et de participation des jeunes à la presse.

Ces trois « outils » s'inscrivent dans la continuité du projet de sensibilisation des rédactions à la question de l'image des jeunes dans la presse quotidienne.

❖ MEDIANE Encouters

L'AJP, représentée par François Ryckmans, Martine Simonis, Jean-François Dumont, Halima El Haddadi et Benoît Audernarde, a participé aux rencontres « MEDIANE » pour la diversité dans les médias. Cet événement était organisé par le Conseil de l'Europe à la RTBF les 12-13 et 14 novembre 2014. Les représentants ont participé aux débats, ont présentés les études diversité aux groupes de réflexions issus des médias de toute l'Europe et accueilli l'un de ces groupes dans les locaux de la Maison de Journalistes pour une présentation-débat.



OU

12. Publications, conférences, débats et AJP dans les médias

En 2014, outre les interventions habituelles auprès des étudiants en journalismes des universités et hautes écoles de la FWB, le secrétariat de l'AJP a participé à :

- Direct JT RTBF (13/01) sur les procès d'assises
- Journée des « professeurs relais » à Tihange dans le cadre de JEC et OMQ (13/1)
- Débat à TV Com (25/2)
- Emission « Matin Première » (RTBF, 11/3)
- Séminaire Vienne FEJ – présentation plateforme indépendants
- Programme Media Coach de Média Animation (11/3)
- Jury du Prix de presse Belfius (21/3)
- Emission « Médialogue » RTBF (30/04) – Femmes et médias
- Journée des « professeurs relais » à St-Vaast dans le cadre de JEC et OMQ (25/4)
- Congrès de l'Union des clubs de la presse français (Liège, 2/5)
- Débat sur le journalisme de guerre (02/07)
- Prix du parlement FWB (oct./nov.)
- « Questions à la Une » (RTBF) sur les études de journalisme (septembre)
- Soutien aux journalistes macédoniens – formation (Skopje, FEJ, octobre)
- Emission « Matin Première » (octobre)
- Débat à l'Institut Cooremans (Bruxelles, 10/12)
- JT RTBF sur journaliste giflée (/12)
- Programme Médiane : rencontres de Lisbonne (mars), Würzburg (avril), Bruxelles (décembre)

